





# Accompagnement VAE – Auxiliaire de puériculture AP (pour tout candidat ne relevant pas du secteur public)

Mis à jour le 9 décembre 2024

### Conditions d'entrée et prérequis

Justifier d'une expérience salariée, bénévole significative dans l'accompagnement du développement des enfants, dans l'accompagnement du développement des enfants, dans la réalisation de soins d'hygiène et de confort, dans l'animation d'activités d'éveil tout en garantissant la sécurité et le bien être:

- Soit auprès d'enfants en structure de la petite enfance (EAJE) ou à domicile (AMA, Garde d'enfantsàdomicile)ouen ACM(accueilcollectifpour mineurs)
- Soit auprès d'enfants en structurenédico-sociales ou de prévention et dépistage

### En lien avec le référentiel d'activités

- Avoir déposé sa candidature sur https://vae.gouv.fr
- Rendez-vous pédagogique
- Maîtriser les bases de la communication écrite ou orale

#### Niveau d'entrée

Sans diplôme

#### Niveau de sortie

Non certifiant

#### **Public visé**

Salarié du secteur privé, demandeur d'emploi, aidant familial, bénévole, particulier

#### **Rythme**

#### **Objectifs professionnels**

- Accompagner les candidats à la validation des acquis de l'expérience du diplôme
- Appréhender au mieux l'entretien professionnel du jury de validation de la DREETS qui attribuera tout ou partie des blocs de compétences du diplôme

#### Contenu

#### Accueil et information des candidats :

- Explication pour la démarche sur vae.gouv.fr
- Rappel des caractéristiques du diplôme que le candidat souhaite obtenir

#### Accompagnement en 3 phases :

- Phase 1 définition du parcours d'accompagnement, validation du parcours, étude faisabilité
- Phase 2 aide à la formalisation de l'expérience professionnelle, atelier collectif et formation complémentaire
- Phase 3 préparation à l'entretien avec le jury de validation (communication orale, auto-présentation, présentation de son activité professionnelle, simulation)

En fonction des besoins du candidat, des ateliers collectifs (20h minimum), des compléments formatifs (70 heures) et stage en entreprise pourront être préconisés à l'issue du rendez-vous pédagogique

#### Modalités pédagogiques

En présentiel Formation en temps partiel

#### **Profil des intervenants**

Formateurs professionnels expérimentés

#### Méthodes pédagogiques

Formation Entretien individuel

#### Moyens pédagogiques

Documents pédagogiques, études de cas, analyse de pratique, analyse de référentiel, rendez-vous pédagogique

#### Durée

Pour une certification visée en totalité : - entretien individuel : 30h maximum







# Accompagnement VAE – Auxiliaire de puériculture AP (pour tout candidat ne relevant pas du secteur public)

Temps partiel

#### Durée en centre

118 heures

#### **Validation**

Attestation de fin de formation

#### Certification

Non

#### Modalités d'évaluation

Grille de suivi pédagogique Enquête de satisfaction

## Possibilité de validation par blocs de compétences

Oui

#### Nombre de participants

30

## Entrée et sortie permanente

Oui

-atelier collectif : 20h maximum - formation : 70h 120 heures de parcours complet Si bloc(s) de compétences : Le volume d'heures de formation et d'accompagnement correspond à 50 % des volumes horaires prévus pour une certification visée en totalité

#### Délais et modalités d'accès

Sessions de janvier à décembre

#### **Financements possibles**

Financement par France VAE à hauteur de 4 850€ maximum pour le parcours complet (120 heures)

Les conditions générales de vente sont disponibles sur notre site internet.

#### Référent handicap

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite. Nos référents handicap sont à votre écoute pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation.

#### Réseau

- GRETA CFA de la Marne
- 20, rue des Augustins CS 30037 51725 REIMS CEDEX
- contact@gretamarne.com
- 03.26.84.55.40
- gretamarne.com
- SIRET: 19510035900023